



COMMUNE DE LAVIGNY

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE DE MUNICIPALITE DU LUNDI 15 JANVIER 2024

**DÉCISION MUNICIPALE CONCERNANT L'ANNEXE AU REGLEMENT
COMMUNAL DES TAXES DES TARIFS A ET B
SUR LA CONSOMMATION DU GAZ**

Noté que la Municipalité décide d'ajuster le prix des tarifs A et B suite l'augmentation du prix d'achat pour la Commune dès janvier 2024 :

- Tarif A 2023 : 7.887 cts par kWh.
Dès le 1^{er} janvier 2024 :
Augmentation 4 cts/ kWh pour un prix total de 11.887 ct/KWh hors taxe pour une consommation annuelle inférieure à 100'000 kWh.

Adopté par la Municipalité le lundi 15 janvier 2024.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Claude Philipona



La Secrétaire

Annette Magnollay